

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **10 (1874)**

Heft 13

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

SAINT-IMIER.

10^e année.



1^{er} Juillet 1874

N^o 13.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Circulaire du Comité central de la Société des instituteurs de la Suisse romande aux membres du Corps enseignant et aux amis de l'éducation dans la Suisse romande. — De l'enseignement de la langue française et en particulier de la principale cause du peu de succès qu'on obtient par l'étude de la grammaire. — Chronique bibliographique. — Partie pratique. — Chronique scolaire. — Poésie. — Intérêts de la Société.

Circulaire du comité central de la Société des instituteurs de la Suisse romande aux membres du corps enseignant et aux amis de l'éducation dans la Suisse romande.

CHERS COLLÈGUES,

Le 6 août 1866 a fait tomber la muraille de la Chine qui séparait les instituteurs de la Suisse romande. Au congrès de Fribourg, date mémorable désormais dans les fastes de notre fédération scolaire, on a vu les instituteurs des cantons romands, Vaudois, Genevois, Neuchâtelois, Fribourgeois, Valaisans, Jurassiens, sans distinction de croyance ni d'opi-

nions politiques, fraterniser sur l'autel du progrès et de l'amitié et former une alliance pour le perfectionnement de l'éducation publique et de la vie morale et intellectuelle du pays.

Trois fois depuis lors, à Lausanne, à Neuchâtel, à Genève, l'alliance qui nous unit a été solennellement renouvelée, et nous venons vous convier à la renouveler une quatrième fois, à Saint-Imier, les 20, 21 et 22 juillet prochains.

Petit centre industriel et agricole à la fois, Saint-Imier ne peut vous offrir sans doute les ressources, les avantages et les attrait des chefs-lieux de cantons qu'a hantés jusqu'ici le congrès romand.

Mais l'expérience, d'accord avec notre histoire nationale, nous a appris que les plus grandes choses (la Confédération helvétique, par exemple) se sont faites souvent dans les plus humbles vallées, et que la plus infime localité peut devenir glorieuse si l'on y apporte de nobles pensées et le culte à la fois réfléchi et ardent de l'idée patriotique, humanitaire et religieuse qui nous a servi de lien jusqu'ici et qui a fait notre force au dedans, notre honneur au dehors.

Au congrès de Genève, il a été posé à notre association des questions dont l'importance n'a pu échapper à votre amour du progrès et à votre légitime désir d'améliorer la situation de la classe enseignante, si intimement liée à la prospérité de l'école. On discutera à Saint-Imier la question vitale des meilleurs moyens de former les instituteurs; la question plus grave encore de la fréquentation régulière de l'école, en tenant compte de la position des parents, et enfin celle de la fondation d'une caisse de secours pour les instituteurs de la Suisse romande, tout cela sans préjudice des propositions individuelles formulées à Genève ou des idées nouvelles que peut faire naître un heureux à-propos au sein de notre petit parlement scolaire.

« Essayez tout et retenez ce qui est bon. » Telle est et telle sera toujours notre devise sur ce terrain élevé et neutre de l'éducation, où nous désirons nous maintenir à l'exemple de nos devanciers des précédents congrès, étrangers et supérieurs aux tiraillements des partis religieux et politiques qui divisent notre patrie et s'agitent autour de nous. A Saint-Imier donc les 20, 21 et 22 juillet, vous tous qui aimez Dieu, la patrie, l'humanité, la liberté, le progrès et le bien-être moral, intellectuel et matériel du peuple suisse !

Aux hommes d'école de la Suisse allemande.

HONORÉS COLLÈGUES,

Depuis le jour de la fondation de notre Société, il y a dix ans, et depuis l'apparition de l'*Educateur*, son organe, nous n'avons pas cessé de travailler au rapprochement de la Suisse allemande et de la Suisse romande. Vous avez répondu à nos efforts en appelant le rédacteur en chef de notre feuille à siéger dans votre comité central, et nous vous sommes reconnaissants de cette marque de sympathie et de confraternité. Mais nous désirerions vous voir participer en plus grand nombre à nos assemblées générales. Nous savons ce que la Suisse romande doit à la Suisse allemande, dans laquelle nous saluons avec amour et respect le berceau de notre indépendance, le foyer du patriotisme helvétique et la terre natale de Pestalozzi et de tant d'autres grands hommes; mais l'esprit français, uni surtout à un cœur suisse, a aussi ses prérogatives. Venez à Saint-Imier nous aider de vos lumières et vous convaincre de cette vérité, que si l'unité, la fusion complète que rêvent quelques esprits, est difficile à accomplir et n'est même pas désirable puisqu'elle ne saurait s'opérer que par l'absorption d'un élément dans l'autre; l'union, au contraire, et la Fraternité existent bien réellement entre nous et ne demandent qu'à s'affermir et à s'affirmer de plus en plus pour le plus grand bien de l'éducation, la propagation des lumières et l'avantage de la Confédération, notre mère commune et vénérée.

Aux éducateurs et hommes d'école des pays amis.

HONORÉS MESSIEURS,

En fondant l'union des instituteurs de la Suisse romande, nous avons été amenés à la pensée plus vaste du rapprochement des instituteurs et amis des écoles de tous les pays. Car, ainsi que nous le disions à Paris en 1867, au sein d'une grande assemblée de 1,000 instituteurs français, *l'éducation humaine est une en dépit de la diversité des méthodes et des organisations.*

Venez les 20, 21 et 22 juillet à Saint-Imier, où nous chercherons ensemble une solution au problème de la fédération des instituteurs et des amis de l'éducation en Europe et dans le monde civilisé. La première chose à faire pour arriver à cette fédération, n'est-ce pas de profiter des réunions de ce

genre, de se visiter les uns les autres par le moyen de délégués et de s'initier ainsi aux idées et aux institutions des peuples que l'on encourage de sa présence et de ses conseils ?

Quel élan, quel enthousiasme au congrès de Genève, quand nous entendîmes les fils de l'Italie, de la France, de la Grèce, de la Belgique, de la Hollande et de la Russie applaudir à la pensée de l'alliance universelle des hommes d'école et nous donner en même temps la meilleure preuve du sérieux de leurs intentions par l'indulgent intérêt avec lequel ils suivaient nos discussions et nos travaux ! L'Allemagne, cette terre classique de la pédagogie, était peu représentée à Genève ; nous faisons des vœux pour qu'elle le soit davantage à Saint-Imier et que notre quatrième congrès soit un véritable symbole de ce concert des esprits, des cœurs et des voix que nous voudrions voir se former au sein de l'Europe dans l'intérêt de l'école et de la civilisation.

Au nom de la Société des instituteurs de la Suisse romande :

*Le président honoraire de la Société des instituteurs
de la Suisse romande, président du Conseil d'Etat
de la république et canton de Berne.*

BODENHEIMER.

*Le président de la Société des
instituteurs de la Suisse ro-
mande,*

PAGNARD

*Le rédacteur en chef de l'Edu-
cateur et ancien président de
la Société,*

DAGUET.

Le gérant de la Société,

F. GISLER.

Le vice-président,

E. MERCERAT.

Les secrétaires,

A. GYLAM.

F. ALLEMAND.



De l'enseignement de la langue française et en particulier de la principale cause du peu de succès qu'on obtient par l'étude de la grammaire.

I.

Malgré le nombre toujours plus considérable des branches d'étude devenues nécessaires dans l'instruction publique, les autorités scolaires, en général, veillent avec soin à ce que l'étude de la langue maternelle ne souffre pas de cette concurrence. C'est que l'on reconnaît toujours davantage que la connaissance de la langue n'est pas seulement utile dans les relations de la vie pratique, mais qu'elle joue encore un grand rôle dans l'éducation intellectuelle de l'homme. Elle est maintenant considérée comme un instrument de progrès, de civilisation.

Quant à l'étude de la langue française dans les écoles, elle a pour base la grammaire. — Or une des questions qui préoccupent le plus ceux qui travaillent à l'amélioration de l'instruction populaire est celle de pouvoir remédier au fait que, en dépit des perfectionnements apportés aux manuels de grammaire, les résultats pratiques qu'on obtient par cette étude demeurent dans une infériorité dont on se plaint de toutes parts. Nous résumerons ici quelques observations à ce sujet en attendant que des personnes plus autorisées se prononcent à cet égard.

D'abord, il ne faudrait pas croire que cette infériorité fût autre que relative et qu'on apprenne bien moins la langue dans nos écoles que dans celles d'autrefois. Cela vient plutôt de ce que nous sommes plus exigeants, attendu que le besoin de bien posséder sa langue se fait de plus en plus sentir dans la société actuelle.

En effet, le peuple, aujourd'hui, a beaucoup plus d'idées à remuer et à échanger qu'il n'en avait autrefois ; ces idées sont aussi plus variées et souvent d'un ordre plus élevé que celles qui avaient cours chez les générations précédentes. Il faut donc une connaissance plus parfaite de la langue qui est en tout cela l'instrument indispensable. Cet instrument doit se prêter à plus de nuances, à plus de précision et à une plus grande clarté de la pensée, à mesure que l'homme s'élève dans le domaine de l'intelligence. Aussi ce qu'on paraît demander maintenant, quant aux connaissances dans la langue maternelle, ce n'est pas précisément qu'elles soient plus étendues, mais qu'elles soient plus solides ; on désirerait les voir gagner en qualité plutôt qu'en nombre et en surface. On voudrait à la fois être moins encombré du formalisme stérile qui surcharge la mémoire après beaucoup de temps dépensé, et obtenir plus de sûreté dans l'emploi des expressions et l'intelligence des formes de la langue.

Un tel besoin si généralement senti n'a d'ailleurs rien qui doive surprendre, si l'on songe que de nos jours l'instruction publique a pris une extension inconnue à toute autre époque, et que ce progrès doit nécessairement réagir sur l'esprit de la société contemporaine. Comme tout se tient et s'enchaîne

dans l'ordre social, on peut facilement se rendre compte de la manière dont cette influence se produit en ce qui concerne notre objet, c'est-à-dire l'étude de la langue. En voici les principaux traits.

Un des effets les plus beaux de l'instruction publique générale est qu'elle permet aux esprits les moins cultivés de profiter des connaissances de ceux qui le sont davantage, en sorte que les idées les plus élevées et les plus fécondes pénètrent peu à peu dans les diverses classes de la société pour la faire participer tout entière à une lumière commune. C'est une continuation du mouvement démocratique dans le monde intellectuel. Mais dans ce progrès, il y a, comme toujours, le revers de la médaille. Pour l'instruction en effet, dès qu'il s'agit de connaissances un peu abstraites, dès que ces connaissances ne se rapportent plus aux choses qui tombent sous nos sens, les conceptions les plus fécondes, les idées les plus utiles, soit dans l'ordre politique, soit dans l'ordre moral ou religieux, s'altèrent en descendant dans une région où la langue n'est pas assez cultivée pour qu'on se comprenne d'une manière suffisante. Alors les malentendus se compliquent, se multiplient, et ce qui était d'abord destiné à éclairer le monde y devient, au contraire, l'occasion de toutes sortes de désordres.

Dans la circulation universelle de la pensée humaine par l'intermédiaire de la langue, comme il arrive souvent qu'on se comprend peu dans les régions cultivées et savantes, on se comprendra bien moins encore dans les autres; non parce qu'on ignore plus de mots et de manières de s'exprimer, mais parce qu'on s'entend moins bien sur la valeur, la portée et l'usage de ceux dont on se sert. On dit à son insu, plus, ou moins, ou autrement qu'on ne pense. La connaissance de la langue est ici plus en cause qu'il ne semblerait au premier abord; d'ailleurs bien que cette connaissance ne donne à personne de comprendre ce qui est au-dessus de sa portée, elle contribue d'une manière très-efficace à nous faire discerner plus nettement ce qui est clair pour notre esprit d'avec ce qui est confus; elle nous habitue surtout à faire ce discernement et c'est le point important.

Voilà au fond ce que l'on commence à sentir plus ou moins vaguement dans le public et ce qui pousse l'opinion à de nouvelles exigences quant à l'étude de la langue maternelle.

D'ailleurs, après que les travaux des linguistes nous ont révélé dans les langues tant de procédés ingénieux et de secrets inattendus, faut-il s'étonner qu'on se demande si ce merveilleux instrument de nos connaissances et de nos pensées ne remplirait pas d'une manière plus efficace sa mission civilisatrice lorsqu'on saurait mieux tirer parti des ressources qu'il renferme.

Ceci nous ramène à la question de la grammaire considérée comme base de l'étude de la langue dans les écoles et des plaintes qu'elle occasionne de nos jours.

On croit assez généralement que ce qui compromet le succès de l'enseignement grammatical, c'est la nature trop abstraite des matières qui en font l'objet. — Il y a aussi des personnes qui pensent qu'on ne donne pas assez de soins à cette partie de l'instruction publique et que si l'on y mettait toute la sollici-

tude qu'elle mérite, on la maintiendrait facilement au niveau de tout le reste. — Mais, d'une part, les reproches en question s'adressent trop particulièrement à cette branche d'enseignement — qui pourtant n'est pas plus abstraite que telle autre qu'on voit prospérer dans nos écoles — pour qu'on puisse en rejeter la faute sur son objet même. D'autre part, le mal dont on se plaint est trop universellement constaté pour l'imputer, dans une large mesure, à un défaut pédagogique du maître ou du manuel dont il fait usage. Si ce n'était que cela, on aurait déjà coupé le mal à sa racine, mais celui-ci est plus grave et la cause en est plus profonde.

Ce qui arrive maintenant pour la grammaire n'est que la répétition de ce qui se voit toutes les fois qu'une institution de ce genre ne satisfait plus à certains besoins de l'esprit et qu'elle mécontente de plus en plus tout le monde. Il faut se hâter de l'abandonner dès qu'on peut la remplacer avec avantage.

Pour la grammaire, les reproches qu'elle provoque dans le public retombent d'abord sur les instituteurs ; ceux-ci les sentant injustes, s'en prennent au manque de dispositions de la part des élèves et au défaut des manuels imposés. Les auteurs de manuels pensent à leur tour qu'on ne sait pas s'en servir.

La vraie source du mal semble seule rester à l'abri de toute inculpation, chacun trouvant plus vite fait de s'en prendre aux personnes qu'aux choses. On fermerait les yeux sur les fâcheuses conséquences de la grammaire plutôt que de se demander tout simplement, si elle n'a pas cessé d'être un art qui réponde aux besoins de l'esprit moderne et qui puisse conduire à des résultats pratiques tels qu'on en attend, de nos jours, d'un art quelconque.

Il est vrai que, en la supprimant, il faudrait la remplacer par autre chose, entreprise laborieuse, qui ne saurait être une œuvre personnelle, mais qui demanderait un grand concours d'efforts de tous côtés.

Ne vaudrait-il cependant pas mieux prendre ce dernier parti que de continuer à user d'un mauvais instrument qui fait porter à faux des responsabilités de plus en plus lourdes qu'on se renvoie réciproquement ?

Pour répondre à cette question, il faudrait examiner ce que vaut la grammaire comme méthode.

Si pour juger de ce prétendu art de parler et d'écrire correctement, on s'en tient aux données de l'expérience qu'il nous fournit depuis un certain temps, on constatera bien en lui une sorte de progrès, mais ce progrès comparé ainsi en lui-même ne saurait être qu'illusoire. C'est avec l'ensemble des autres arts, au point où ils en sont actuellement, qu'il faut le confronter, pour savoir où nous en sommes.

En comparant la grammaire au point de vue qu'elle se propose, de ses procédés et de sa méthode, avec les autres branches des sciences et des arts, on s'aperçoit aisément qu'elle porte essentiellement le cachet d'un autre siècle que le nôtre. Au lieu de posséder un principe de développement et de vie propre, comme tout ce qui prospère de nos jours, le système grammatical n'est autre chose qu'un produit inerte, un reste de cet esprit étroit qui dominait principalement au moyen-âge, mais qui, ne pouvant s'harmoniser avec

l'état actuel des autres connaissances, doit nécessairement produire des effets nuisibles dans notre instruction générale.

Sous le rapport du procédé qu'elle emploie pour atteindre le but qu'elle se propose, la grammaire nous rappelle ces temps remplis d'erreurs et de pratiques absurdes, dont nous aimons tant à nous croire délivrés.

Envisagée sous ce rapport, la grammaire française actuelle, l'astrologie, l'alchimie et le droit barbare ont la même valeur quant au résultat pratique; et pour trouver un pendant aux règles de la grammaire dans les autres arts, dans la législation par exemple, il faudrait remonter jusqu'au temps où étaient en vigueur des ordonnances comme celles-ci :

« Quand deux hommes seront en contestation sur une redevance, ils courront jusqu'à un but désigné, le premier qui arrivera est celui qui aura droit en sa prétention. »

« La largeur d'une route est déterminée par un cavalier ayant une lance en travers sur sa selle. »

« Les chemins de traverse doivent être assez larges pour que, si deux chiens s'y rencontrent, ils puissent passer aisément. »

Voilà où nous en sommes en ce qui concerne cet autre code destiné à régler notre manière de parler et d'écrire.

L'habitude, qui a étroitement moulé notre esprit à la méthode grammaticale, peut seulement empêcher de sentir tout ce que cette méthode a d'étrange et de faux, car ce que nous qualifions d'*absurdités* dans certaines sciences reconnues fausses, se retrouve à un degré bien plus fort dans la grammaire. Nous sommes, il est vrai, plus frappés des erreurs de l'alchimie et de l'ancienne physique; mais cela vient de ce que la méthode expérimentale, dans les sciences, nous a fourni un moyen de juger plus positivement des faits dont elles s'occupent, tandis que pour la grammaire et la langue, on n'a pas encore pris la peine d'établir un critère supérieur à la fantaisie de l'individu, supérieur à l'usage, à une habitude prise et capable de dominer les caprices et les faiblesses de l'esprit, qui ont déjà fourvoyé les sciences au moyen-âge.

La grammaire est un art tout aussi suranné que les sciences occultes en ce que, au lieu de faire pénétrer notre esprit dans l'intimité de son objet, elle le tourne au contraire constamment vers l'extérieur de manière à faire paraître la langue comme un mécanisme purement artificiel, et à faire méconnaître, au plus grand nombre, son importance comme objet d'étude. — Tandis qu'aujourd'hui les moindres abrégés de mathématiques, de chimie ou de physiologie nous introduisent dans le sujet en attachant notre esprit à des principes qui permettent de comprendre les fonctions des différentes parties en jeu, la grammaire fait tout pour nous cacher l'organisme du langage et ne nous en laisser voir que des effets incompréhensibles. C'est exactement le procédé de l'alchimie faisant sortir du creuset mytérieux le cuivre amalgamé qu'elle donne pour de l'argent et le similor qu'elle appelle de l'or véritable.

L'étroite parenté qui existe entre l'esprit des sciences au moyen-âge et la méthode grammaticale se trahit en tout par des analogies et des corrélations

frappantes. Les erreurs de part et d'autre procèdent du même tour d'esprit vicieux. Ainsi celle qui a conduit à expliquer, au moyen d'une prétendue euphonie, la présence de certaines lettres intercalées dans la phrase, comme dans *vas-y*, si *l'on*, etc.. (lettres qui remplissent une fonction significative dont la grammaire ne dit mot), est au fond la même que celle qui faisait expliquer certains phénomènes de la nature en invoquant *l'horreur du vide*.

La grammaire, dans la plupart des cas, explique ainsi la langue comme on l'expliquait autrefois la nature, en se fondant sur les analogies extérieures et accidentelles des faits.

Dès lors, la règle grammaticale, au lieu de reposer sur une loi naturelle et constante du langage, ne constitue qu'un procédé artificiel et mécanique, dont l'effet est extrêmement nuisible à la véritable connaissance de la langue.

Ici encore, comme dans les sciences du moyen-âge, les faits les plus importants, ceux desquels dépendent une multitude de règles et d'exceptions, sont passés sous silence, tandis qu'on fait plus ou moins d'embarras pour d'autres qui ne sont que des minuties.

Ainsi, les grammairiens se querellent sur une nuance du participe, mais en se gardant bien de toucher au point essentiel, c'est-à-dire de faire connaître quelle est la fonction que remplit le signe du genre et du nombre, objet de la règle. — Une méthode naturelle procéderait tout autrement, et, en faisant connaître à quoi sert ce signe dans l'expression, chacun saurait l'employer quand cela convient, sans le secours mécanique des règles, de même que, en connaissant la signification de l'adjectif *blanc* ou *noir*, il n'y a pas besoin de règles pour déterminer quand il faut l'employer.

Par cette méthode, la grammaire entrave le développement naturel de la langue, car elle en est réduite à autoriser ou à condamner, par une sorte d'a priori, l'emploi de telle expression, non parce qu'elle est bonne ou mauvaise en elle-même, mais selon qu'elle a été ou qu'elle n'a pas été employée par tels écrivains. Ainsi faisaient ces prétendus naturalistes qui ne voulaient pas admettre que le chacal du Caucase fut réellement un chacal, parce qu'ils y trouvaient telle particularité anatomique, qui n'était pas consignée dans la description d'Aristote ou de Pline.

Une méthode rationnelle donnerait au contraire le moyen de distinguer par l'analyse si l'expression est bonne ou mauvaise, indépendamment du fait accidentel qu'un ou plusieurs écrivains l'ont employée; car il est facile de se convaincre que le sens, conventionnel ou dérivé, des éléments du langage étant donné, le sens de toutes les combinaisons qu'ils peuvent former est soumis à des lois simples et fondamentales auxquelles l'usage doit se conformer. Il est vrai que l'usage s'est généralement peu éloigné de ces lois, mais il n'y vient qu'après des tâtonnements plus ou moins longs, inconvenients qu'une méthode naturelle prévendrait.

Quant au but pratique, la grammaire nous fait plus ou moins illusion comme les sciences occultes à ceux qui les cultivaient. Qui n'a remarqué que les personnes qui sont le plus à même de bien parler et de bien écrire leur lan-

gue, le doivent moins à l'étude de la grammaire qu'à d'autres circonstances dont les grammairiens auraient dû tenir compte ?

S'il suffisait que la grammaire exigeât une règle pour y plier la langue comme à une loi, il y aurait quelque chance d'arriver à des résultats positifs avec cette méthode, mais il n'en est rien, parce que le langage suit sa loi naturelle à travers toutes les entraves artificielles. — Les éléments qui le composent ont des propriétés significatives aussi persistantes, aussi indestructibles que celles des corps qu'étudient la physique et la chimie. (A suivre.)



CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Les GRANDES INVENTIONS MODERNES dans les SCIENCES, l'INDUSTRIE et les ARTS par *Louis Figuier*, 3^{me} édition. Paris, Hachette, 340 p.

Voici un des livres les plus utiles qu'on puisse mettre entre les mains de la jeunesse et dont la lecture attentive aurait aussi son utilité et son charme pour les adultes même d'une certaine instruction. Toutes les principales inventions y sont d'abord décrites avec le talent et le savoir qu'on connaît au grand popularisateur, puis sont rendues intuitives par 138 gravures taillées sur bois et représentant les machines et les procédés relatifs à chaque art nouveau.

L'histoire des inventions en accompagne la description, et ajoute l'intérêt piquant du récit à celui de la chose elle-même.

Pour montrer l'importance de cette publication pour l'instruction générale, il nous suffira d'indiquer les grands titres des 26 chapitres dont se compose ce curieux et substantiel livre, véritable Encyclopédie en miniature : l'imprimerie, — la gravure, — le papier, — la boussole, — les horloges et les montres, — la porcelaine et les poteries, — le verre, — le microscope, — le télescope, — la machine à vapeur, — les bateaux à vapeur, — la locomotive et les chemins de fer, — les locomobiles, — la machine électrique, — la pile de Volta, — le paratonnerre, — le télégraphe électrique, — la galvanoplastie et la dorure électrochimique, — l'horlogerie électrique, — l'art de l'éclairage, — les aérostats, — les ponts suspendus, — les puits artésiens, — la photographie, — le stéréoscope, — le drainage.

L'ouvrage de M. Figuier réalise complètement la maxime : unissez l'*utile au doux* (utile dulci), et a sa place marquée dans toutes les bibliothèques scolaires et populaires de langue française.

DENIS PAPIN, SA VIE ET SON ŒUVRE (1647-1714), par le baron *Ernouf*. Paris, Hachette, 1874, 171 pages.

Cet ouvrage vient à merveille à la suite du précédent comme pour le compléter sur une des découvertes les plus considérables de l'époque contemporaine : la découverte de la vapeur et des bateaux mus par la machine éléva-

toire à feu. C'est de la biographie scientifique du plus haut intérêt. Papin, l'un des coryphées de la science appliquée pour le plus grand bien de l'humanité, en fut aussi l'un des martyrs.

Les biographies, sans doute, ne manquaient pas avant celle-ci. Nous en avons d'Arago, de Figuiier, de Bannisser, de la Saussaye et Péan. Mais toutes ces publications ont été consultées par l'auteur et ont reçu des adjonctions qui donnent une valeur propre au travail de M. le baron Ernouf, littérateur distingué et auteur d'ouvrages importants.

Le récit des vicissitudes et des malheurs de Papin ajoute l'attrait du romanesque et du pathétique aux développements relatifs à la science et qui auraient peut-être sans cela un caractère un peu abstrait et un peu technique. Dans les démêlés de Papin avec Newton, on apprend à connaître le grand savant anglais sous un jour très-peu favorable. Conçoit-on un génie comme Newton poussant la jalousie contre Leibnitz, le protecteur de Papin, jusqu'à refuser à ce dernier tous les appuis nécessaires à l'application de la vapeur à la navigation que son suffrage aurait pu avancer d'un siècle?

A. DAGUET.

PETIT MANUEL DE LECTURE ET D'ÉCRITURE ALLEMANDES à l'usage des commençants, par J. A. W. H. ¹⁾

On sait que depuis quelques mois l'étude de l'allemand fait partie du programme des écoles primaires dans le canton de Genève. Il ne s'agit point, cela va sans dire, d'une étude approfondie, mais plutôt d'une préparation à l'enseignement plus complet du collège ou des écoles secondaires. Malheureusement, les manuels aujourd'hui en usage ne peuvent guère être employés dans nos écoles, soit parce que le plan n'en est pas assez simple, soit parce que leur prix élevé en rend l'acquisition difficile à bon nombre de nos élèves. M. W. H. vient de combler cette lacune en publiant deux petits volumes dans lesquels il donne les directions nécessaires pour que les parents et les instituteurs, même ceux qui n'ont pas appris l'allemand, puissent enseigner les premiers principes de cette langue. Chacun de ces volumes ne coûte que 60 centimes. Le premier contient des exercices de lecture et d'écriture; il donne toutes les règles de la prononciation et se termine par la traduction de phrases faciles où chaque mot allemand se trouve en regard du mot français correspondant. Ce volume, connu déjà depuis un an, a fait ses preuves, il répond au but que s'est proposé l'auteur. Le second qui va paraître, passe en revue le nom, l'article, les déclinaisons, le verbe dans quelques-uns de ses temps, les principales prépositions et leurs régimes, l'adjectif qualificatif et l'ordre des mots dans la phrase. Chaque règle est accompagnée d'exercices servant d'application et ne renfermant que des mots usuels, ceux dont l'enfant se sert dans la vie de tous les jours.

Au rebours de la plupart des grammairiens, M. W. H. a compris qu'il

(1) S'adresser à l'auteur lui-même, M. Weiss, maître d'allemand au collège de Genève.

ne faut point embarrasser la mémoire des jeunes commençants en leur présentant les exceptions en même temps que la règle ; aussi son livre n'en renferme-t-elle aucune. C'est ainsi qu'il a su les éviter d'une manière très-heureuse dans les déclinaisons des substantifs en divisant celles-ci en un certain nombre de groupes qui forment un tableau clair et complet.

Nous pensons que son ouvrage rendra de vrais services non-seulement aux instituteurs et à leurs élèves, mais encore aux parents qui désirent initier leurs enfants à une étude dont l'importance se fait de plus en plus sentir dans notre Suisse romande. K.

THÉORIE ÉLÉMENTAIRE DE MUSIQUE VOCALE. Exercices de solfège et chants, à l'usage des écoles de la Suisse romande par C. C. Dénézéaz. Lausanne, chez l'auteur et tous les libraires, 1874, 64 pages.

Ce petit ouvrage comprend deux ou trois parties pour ainsi dire. L'étude des signes employés dans la musique et les exercices de solfège forment la première partie. La deuxième s'ouvre par une courte théorie suivie d'une vingtaine de morceaux de chants et de poésies, empruntés en partie aux poètes de la Suisse romande. Ce petit recueil nous paraît fort bien conçu et renfermer dans un cadre restreint une matière d'instruction musicale bien suffisante pour les enfants auxquels il est destiné à servir de livre préparatoire à un manuel.

PARTIE PRATIQUE.

DICTÉE ORTHOGRAPHIQUE.

Voir le Recueil de mots français par B. Pautex. (Pages 1, 2 et 3).

Vous avez été témoins déjà, mes amis, de ces grandes et soudaines *commotions* de l'*air* auxquelles on a donné le nom de *tempêtes* ; et les coups de *tonnerre* qu'alors vous avez entendus retentir, les *éclairs* que vous avez vus briller vous ont sans doute bien effrayés. Si violents qu'ils soient cependant, ces *orages* subits, qu'accompagnent ordinairement de fortes *ondées*, sont plus terribles encore quand ils *éclatent* dans les *montagnes*, au *désert* ou sur la *mer*.

Transportons-nous par la pensée au pied de ces *monts sourcilleux* que n'ont jamais franchis les pas de l'homme et qu'habitent seuls l'aigle et le chamois. Il fait nuit : au *ciel* pas une *étoile* ne luit, et l'on n'entend dans ces *solitudes* d'autre bruit que celui des *cascades* et des *ravines*. Tout à coup, de sinistres lueurs éclairent les *excavations* et les *gouffres* béants de la montagne ; la *foudre* serpente sur les *rochers* ; à ses sourds grondements, que répercutent mille échos, se mêlent bientôt le hurlement du *vent*, le craquement du *glacier* et le *fracas* des *avalanches* qui roulent, entraînant avec elles les sapins centenaires qui jusqu'alors avaient résisté aux efforts de maints *ouragans*. O ciel ! la montagne elle-même semble s'*abîmer*, et l'âme au milieu de ce *chaos*, est frappée d'épouvante.

Dans le désert la scène change. L'Arabe au teint hâlé est nonchalamment couché sous les palmiers d'une oasis, où il jouit d'un peu d'ombre et de fraîcheur, si rares dans les contrées de la zone torride ; mais soudain l'impétueux *siroco* embrase l'atmosphère, soulève d'immenses *tourbillons* de sable, et le fils du désert alors tombe sur l'arène brûlante en invoquant Allah !

Si la tempête éclate sur l'Océan, malheur à ceux qu'un léger zéphyr a peut être engagés à quitter le port ! Du haut de la falaise, voyez ces vagues écumantes qui viennent se briser contre les récifs ou les écueils dont la mer est toute hérissée. Une mort presque certaine attend l'imprudent nautonier, car il serait miraculeux que son embarcation échappât aux coups de la rafale.

J. PELLETIER.

CHRONIQUE SCOLAIRE

CONFÉDÉRATION. — La Société suisse des instituteurs des pauvres, assemblée à Berthoud, le 15 du mois de mai, s'est occupée des questions relatives aux *sourds-muets*. La science médicale n'ayant pas trouvé jusqu'ici le moyen de rendre la parole aux sourds-muets, on ne peut, comme le dit M. Merké, chef de l'Institut d'Aarau, qu'adoucir le sort de ces infortunés à l'aide de l'instruction et de l'éducation. Les sourds-muets jouissant de toutes les facultés morales et intellectuelles données aux autres hommes, c'est à développer ces facultés que doit s'attacher l'enseignement. On a recours pour cela aux sens qu'ont conservés ces déshérités du langage parlé et qui, ordinairement, offrent un degré de force propre à suppléer à celui qui leur fait défaut. L'intuition joue ici un rôle capital. La vue des hommes et des animaux représentés par la gravure éveille en eux des idées que le récit vient animer. Les exercices du corps les initient au travail.

Tout en confirmant sur plusieurs points ce qu'a dit son collègue d'Aarau, un autre chef d'école (M. Uebersax, directeur de l'Institut de Fribourg,) ne pense pas que les sourds muets aient les autres sens plus développés ou plus forts que les autres élèves; tout dépend de l'exercice. Il ne croit pas non plus que les sourds-muets soient doués de toutes les facultés de ceux qui parlent et prouve par des exemples combien ils diffèrent des autres êtres humains lorsque la culture a manqué. En revanche, ils sont portés au travail et se façonnent volontiers à la pratique des métiers. La difficulté de trouver des instituteurs a fait l'objet de vives discussions. Le manque d'instituteurs en général serait déjà une explication suffisante. Et comme pour ces derniers, plus encore que pour eux, la disproportion entre les sacrifices à faire avec les avantages qui sont attachés à la profession enseignante, éloigne les jeunes gens de talent d'une carrière pénible et ingrate.

ZURICH. — Une commission composée de professeurs de l'université, de maîtres secondaires et d'instituteurs primaires a été chargée d'étudier la question de savoir si la fréquentation de l'école est nuisible à l'organe de la vue chez les enfants, et les moyens à employer, cas échéant, pour diminuer le mal.

La question des rapports de la législation cantonale avec la Constitution fédérale, en ce qui regarde le programme, l'organisation des écoles est un autre point à examiner par la commission. Il s'agit aussi d'obtenir pour le

Technicum ou Ecole technique de Zurich la sollicitude de la Confédération ; d'empêcher que l'école supérieure ou l'université de Zurich ne souffre de la création de l'université fédérale, pour le cas de la création de cette institution.

Le perfectionnement de l'école primaire et de l'école complémentaire font également partie des *tractanda* de la commission.

Les dispositions de la Constitution fédérale doivent avoir pour effet le perfectionnement de l'éducation populaire.

LUCERNE. — Le traitement des instituteurs et des institutrices primaires avait été élevé dans un premier projet à 1100 fr. (maximum), non compris un logement et l'affouage évalués à 120, et 80 fr. pour les communes qui préfèrent donner cette indemnité aux titulaires. Les libéraux trouvent ce traitement insuffisant et voudraient l'élever à 1300 (maximum). Le minimum qui était de 800 fr. dans le premier projet serait porté à 1000 fr. Le Dr Steiger et le grand-conseiller Berchtold voudraient aller plus haut encore. Voici le raisonnement de ces Messieurs : on donne 1000 fr. à un valet de ferme ; un tailleur de pierre gagne 2000, 2500 fr., s'il travaille toute l'année. Voulez-vous de bons maîtres, payez-les.

Parmi les adversaires, on cite un ancien instituteur, M. Amberg, aujourd'hui conseiller national.

Les autorités municipales de Lucerne, plus libérales que le grand-Conseil, ont voté un crédit de 400,000 fr. pour les constructions scolaires.

BERNE. — *Jura*. — Le Conseil-Exécutif a porté à trois le nombre des inspecteurs des écoles primaires du Jura, et a nommé inspecteur pour Porrentruy et les Franches Montagnes, M. Wächli, de Lotzwil, maître secondaire à Nidau, que nous avons eu comme auditeur à Neuchâtel. C'est le premier inspecteur non-jurassien qui ait été élu dans cette partie du pays. Mais M. Wächli est connu par un caractère loyal et une intelligence très-vive des besoins scolaires des populations en général. La connaissance du français et des circonstances locales est-elle tout à fait à la hauteur du poste ? C'est ce que montrera la suite.

GLARIS. — La conférence cantonale des instituteurs avait sa session de printemps à l'hôtel de l'Ours à Netstall. Ouverte par le chant solennel de *Zwysig* : *Louez Jéhovah*, l'assemblée entendit ensuite un discours de son président, M. Schiesser, maître secondaire à Netstall, sur les effets de la nouvelle loi scolaire, effets bienfaisants, selon l'orateur, dont tout le canton s'est senti. L'école populaire, dit l'orateur, « n'est plus l'enfant de la douleur » du peuple, celui qui la dirige jouit maintenant d'une bonne position économique et sociale.

Le discours du président fut suivi d'un rapport de M. Riemann, instituteur à Glaris, et qui ne dura pas moins de deux heures, sur les sections de la société, dont l'activité réjouissante est mise en relief dans le travail de ce vétéran de l'école. Après la passation des comptes de la bibliothèque, présentés par M. Gallati, instituteur à Glaris, un joyeux et modeste banquet réunit les sociétaires ; mais là, encore, les affaires sérieuses se poursuivirent, car un ancien instituteur, M. Kamm, présenta les comptes de la caisse des vieillards, veuves et orphelins du corps enseignant. Le capital s'élève à la somme importante de 40,000 fr. avec une réserve de 5,445 fr.

La réunion de Netstall est un exemple de l'essor qu'a pris dans certains cantons l'école populaire autrefois si peu appréciée.

ARGOVIE. — Le compte rendu de la conférence cantonale des instituteurs de ce canton nous apprend que dans cette réunion qui a eu lieu à Zofingue, M. le pasteur et inspecteur d'école Zschokke s'est élevé contre la surcharge des programmes actuels et les exigences exorbitantes des lois scolaires à l'endroit de l'école primaire. Aussi les programmes ne peuvent-ils être réalisés nulle part et le but essentiel, la culture intellectuelle des enfants, est manqué ! Ainsi partout la même plainte.

ITALIE. — Dans sa séance du 2 février, la société coopérative de Milan pour l'instruction populaire, établie sous le patronage du prince de Carignan, a décidé de décerner la médaille d'or à MM. A. Dagnet à Neuchâtel et Ed. Raoux à Lausanne, pour les services rendus par eux à la *cause de l'éducation publique*. Le diplôme en a été expédié à ces deux citoyens avec la signature de tous les membres du bureau, dont plusieurs appartiennent au Corps enseignant et à la presse pédagogique.

La remise de la médaille d'or elle-même, doit se faire à l'assemblée de Saint-Imier, où la Société milanaise a décidé d'envoyer un ou deux délégués, le jour même où elle votait le diplôme.

POÉSIE

LE VIEILLARD DE NEUENECK. 1)

BALLADE HISTORIQUE.

Passant, assis sous le vieux chêne,
Pourquoi pencher tes cheveux blancs ?
Un nuage obscurcit ta figure sereine,
Un éclair a jailli de tes yeux bienveillants !
Qu'as-tu, dis-nous ta peine,
Passant, assis sous le vieux chêne ?

Enfants, venez à mes côtés
Ecoutez-moi tous en silence...
Venez aussi jeunes beautés,
Je veux instruire votre enfance...
Ecoutez-moi tous en silence,
Enfants, assis à mes côtés.

Voyez-vous cette blanche pierre
Qui s'élève sur le coteau ?
Eh bien ! enfants, c'est le tombeau
Où je vais faire ma prière.
Venez, demain sur le coteau
Venez prier près de la pierre !

1) Il y a plus d'un vers faible et prosaïque dans cette pièce d'un jeune homme qui étudie encore. Mais elle respire un vif sentiment national qui plaira, nous en sommes sûrs, à plus d'un de nos lecteurs malgré l'imperfection des détails. Le sentiment national semble s'affaiblir tellement dans notre littérature périodique, qui n'a souvent de suisse que le nom, qu'on n'est pas fâché de le retrouver dans le cœur et sous la plume de la jeunesse.

Amis! voici déjà longtemps,
On combattait pour la patrie.
J'étais soldat, j'avais vingt ans,
Je voulais lui donner ma vie...
Je combattis pour la patrie,
Mais c'est passé depuis longtemps.

L'ennemi fuyait pêle-mêle,
Il ne nous résistait déjà plus.
Soudain, arrive une nouvelle :
Berne se rendait aux vaincus,
A ceux qui fuyaient pêle-mêle
Et qui ne nous résistaient plus.

D'Erlach, saisi de la nouvelle,
Découragé, se retirait...
Hélas ! son armée infidèle
Sur ce coteau le massacrait
Lorsque, effrayé de la nouvelle,
Avec elle, il se retirait.

Les Français forçaient la frontière.
D'Erlach! le vaillant chef bernois,
Seul, défendait la Suisse entière ,
Cette Suisse sourde à sa voix...
Il les battit à la frontière
Aidé de ses vaillants Bernois.

Ainsi cette belle victoire
N'arrêta pas les ennemis,
L'on traita notre territoire
Comme on traite un pays conquis!
Hélas! malgré notre victoire,
Berne était à nos ennemis.

Quand le bras eut tué la tête,
Les vainqueurs furent les vaincus ;
Après une sombre tempête
La libre Suisse n'était plus :
Le bras avait tué la tête
Et les vainqueurs étaient vaincus.

Voyez-vous cette blanche pierre
Qui s'élève sur ce coteau ?
Enfants! d'Erlach c'est le tombeau
Où je vais faire ma prière...
Amis! venez sur ce coteau,
Venez prier près de la pierre.

JOHN CLERC.

AVIS IMPORTANT

Nous joignons à ce numéro le programme et l'insigne général du Congrès. La carte de légitimation et le rapport sur les questions à l'étude seront envoyés très-prochainement à tous nos abonnés.

Dans l'intérêt des sociétaires, le terme fatal pour l'inscription a été prolongé jusqu'au 8 juillet.

Nous recommandons aux intéressés de ne pas perdre de vue cette petite formalité relative au logement, et de bien vouloir, conformément à notre recommandation, se faire inscrire à temps auprès de M. *Allemand*, directeur des écoles primaires de Saint-Imier.

Le Rédacteur en chef : A. DAGUET.

PROGRAMME DE LA RÉUNION GÉNÉRALE

DES 20, 21 ET 22 JUILLET 1874

À SAINT-IMIER

Dimanche 19 juillet.

2 heures après midi: Réunion du Comité central à l'hôtel des Treize Cantons.

Ordre du jour: Rapport du Comité directeur à l'assemblée générale. — Rapport de M. Daguet sur la marche de l'*Educateur*. — Rapport de M. Gisler sur les comptes de la Société. — Révision des statuts. — Préavis sur les propositions émises à Genève par MM. Vial, Maréchal, Carteret et Maire. — Questions diverses, etc.

5 heures: Réunion du Comité central et du Comité d'organisation dans le même local.

6 heures: Distribution, au Collège, des insignes, billets de logement et cartes de fête.

NB. Le prix de la carte de fête est de 7 francs pour les 20 et 21 juillet. Cette carte donne droit: 1° à l'insigne; 2° aux banquets du 20 et du 21; 3° au logement, pour les sociétaires qui se sont fait inscrire.

Des jeunes gens, portant un ruban rouge et blanc, se trouveront à la gare à l'arrivée des trains pour accompagner MM. les invités et les sociétaires au Collège et de là à l'adresse des billets de logement.

Pour faciliter la distribution des cartes et des billets de logement, il sera établi sept bureaux de réception, dont un pour *Mesdames les institutrices*, un pour *Messieurs les invités, les délégués étrangers et la Suisse allemande*, un pour le canton de Genève, un pour celui de Vaud, un pour Neuchâtel, un pour Fribourg et Valais et un pour le Jura bernois. Les différentes salles de distribution seront désignées par des écriteaux. Des dames déléguées se trouveront à la gare pour recevoir mesdames les institutrices et les conduire à leur bureau particulier.

8 heures: Soirée familière à la cantine avec le concours de la musique.

Lundi 20 juillet.

De 7 à 8 heures. Distribution des insignes, cartes de fête et billets de logement, au Collège. (Voir les indications ci-dessus.)

De 8 à 9 heures. Répétition des chœurs de la fête dans le Temple.

9 1/2 heures. Réunion à la cantine et formation du cortège dans l'ordre suivant: Musique, Comité central et Comités cantonaux, Comités d'organisation, dames, invités, membres de la Société. (Itinéraire du cortège: Rue de la Brigade, Stand, Cure, Agassiz, Chapelle, Place Neuve, Malatte, Puits, Place Neuve, Grand'rue, Place du Marché.)

10 heures. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DANS LE TEMPLE.

Des écriteaux indiqueront les différentes places des chanteurs et celles qui sont réservées aux dames. Le public est admis sur les galeries.

Ordre du jour :

a) Exécution du premier chœur, *Famille, Ecole et Patrie*, dirigé par M. H. Kling.

b) Discours d'ouverture du président honoraire de la Société, M. C. Bodenheimer, président du gouvernement.

c) Discussion sur les questions à l'étude :

1° *Quels sont les moyens de former l'instituteur? Les écoles normales sont-elles absolument nécessaires? et, en cas d'absence de ces établissements, par quoi pourrait-on y suppléer?* (Rapporteur: M. Maillard, professeur aux écoles normales de Lausanne).

2° *Quels sont les moyens administratifs et pédagogiques propres à obtenir, avec l'instruction obligatoire, la fréquentation la plus régulière des écoles, tout en tenant compte de la position des parents?* (Rapporteur: M. Robert-Schaffter, inspecteur à Neuveville.)

3° *Y aurait-il lieu de fonder, pour les instituteurs de la Suisse romande, une caisse destinée à venir au secours de collègues qui, par suite de maladie ou d'autres causes indépendantes de leur volonté, seraient tombés dans le besoin? En cas d'affirmative, quels seraient les moyens les plus convenables de réaliser cette idée philanthropique?* (Rapporteur: M. Villommet, instituteur à Neuchâtel.)

d) Exécution du second chœur, *La Marseillaise des instituteurs*, dirigé par M. H. Kling.

e) Départ pour la cantine dans l'ordre d'arrivée.

2 heures. Banquet à la cantine.

5 heures. Promenade au château d'Erguel. Collation à Sonvillier.

8 heures. Soirée familière à la cantine avec le concours de la musique.

Mardi 31 juillet.

De 9 à 9 ³/₄ heures. Réunion des sections cantonales dans les locaux qui seront indiqués à la première séance, pour la présentation des membres du nouveau Comité central et autres opérations éventuelles.

9 ³/₄ heures. Formation du cortège derrière le Collège dans le même ordre que le jour précédent. (Itinéraire: Rue Agassiz, Chapelle, Place Neuve, Malatte, Puits, Place Neuve, Grand'rue, Place du Marché.)

10 heures. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DANS LE TEMPLE.

Ordre du jour :

a) Communications diverses.

b) Rapport sur la marche de la Société pendant les années 1873 et 1874. (Rapporteur: M. Pagnard, président.)

c) Rapport sur la marche de l'*Educateur*. (Rapporteur: M. Daguet, rédacteur en chef.)

d) Rapport sur la gestion des comptes de la Société. (Rapporteur: M. Gisser, trésorier-gérant.)

e) Discussion des nouveaux statuts élaborés par la commission qui a été nommée à Genève.

f) Choix du lieu du Congrès de 1876.

g) Nomination du Comité central.

h) Discussion des propositions formulées à Genève par MM. Vial, Maréchal, Carteret et Maire.

i) Propositions individuelles.

2 heures. Banquet à la cantine.

4 1/2 heures. Excursion à la Baillive.

8 heures. Soirée familière à la cantine.

Mercrèdi 22 juillet.

9 heures. ASSEMBLÉE DES INSTITUTEURS SUISSES ET ÉTRANGERS DANS LE TEMPLE.

Ordre du jour :

Constitution définitive de l'Association pédagogique universelle, dont la création a été votée à Genève le 31 juillet 1872.

1 heure. Réunion familière à la cantine.

4 heures. Clôture de la fête.

REMARQUES.

I. Les sociétaires qui n'ont pas encore annoncé leur participation au congrès sont priés de le faire jusqu'au 8 juillet. Passé ce terme, nous n'assumons aucune responsabilité, et nous croyons utile d'aviser ceux qui seraient tentés de négliger cette formalité, qu'ils trouveront difficilement à se loger dans les hôtels de Saint-Imier, parce que la plupart des chambres sont retenues pour Messieurs les invités.

II. Mesdames les institutrices ont, à l'égard de l'inscription, la même obligation que les autres sociétaires.

III. Messieurs les invités seront inscrits d'office, mais nous prions ceux qui ne peuvent répondre à l'appel qui leur est adressé de bien vouloir en aviser le président de la Société.

IV. Les membres de la Société et Messieurs les invités recevront ci-joint l'insigne général et une carte de légitimation, sur laquelle ils devront inscrire leur nom et leur domicile. Cette carte leur donnera droit au transport à prix réduits sur les chemins de fer suisses.

V. Un bureau de renseignements sera établi à la cantine pendant la durée de la fête; il sera chargé de délivrer les cartes de fête, en dehors des heures mentionnées dans le programme.

VI. Les rédacteurs et correspondants de journaux qui désireraient des places réservées pendant la durée du congrès, sont priés de s'adresser à M. Pagnard, président de la Société.

COMITÉS.

COMITÉ D'ORGANISATION.

Il se compose du Comité-directeur et des commissions suivantes :

1. Réception. 2. Finances. 3. Vivres et logements. 4. Décoration.

COMITÉ-DIRECTEUR.

MM. *Bodenheimer*, président du gouvernement et président honoraire de la Société

MM. *A. Daguet*, professeur à l'Académie de Neuchâtel et rédacteur en chef de l'*Educateur*.

Ed. Pagnard, directeur d'école secondaire, président de la Société.

E. Mercerat, instituteur, vice-président.

F. Gisler, maître secondaire, trésorier-gérant.

A. Gylam, maître secondaire, et

F. Allemand, instituteur, secrétaires.

COMITÉ CENTRAL.

GENÈVE. MM. *Gavard*, secrétaire du département de l'instruction publique, *Bory-Buvelot* et *J. Pelletier*, instituteurs.

VAUD. MM. *Cuenoud*, directeur de l'école cantonale, *Maillard*, professeur, et *Berney*, instituteur.

NEUCHÂTEL. MM. *Villommet*, *Miéville* et *Renaud*, instituteurs.

FRIBOURG. M. *Chaney*, instituteur.

VALAIS. M. *Bruttin*, professeur.

JURA BERNOIS. MM. *Fromageat*, ancien inspecteur, et *Guerne*, instituteur.

COMITÉS CANTONAUX.

GENÈVE. MM. *Dussaud*, président, *Lombard*, *Decor*, *Delafontaine*, *Baud*, *Bory-Buvelot* et *Pelletier*, instituteurs.

VAUD. MM. *Roland*, président, *Paul Vulliet* et *Hermanjat*, instituteurs.

NEUCHÂTEL. MM. *Gisler*, président, *Grisel*, *Piaget*, *Maccabez* et *Cosandier*, instituteurs.

FRIBOURG. MM. *Chaney*, instituteur, président, *Majeux* et *Foule*, professeurs.

VALAIS. Le comité n'est pas encore nommé.

JURA BERNOIS. MM. *Schaffter*, président, et *Landolt*, inspecteurs, *E. Grosjean* et *Guerne*, instituteurs.

INSIGNES.

- 1° *Comité directeur*. — Rosette rouge et blanche avec rubans de mêmes couleurs, garnis de franges d'or.
- 2° *Comité central*. — Même décoration avec franges d'argent.
- 3° *Comités cantonaux*. — Insigne des sociétaires avec petite rosette aux couleurs de leurs cantons respectifs.
- 4° *Invités et sociétaires*. — Ruban rouge avec la devise : « Congrès scolaire de Saint-Imier, 1874. »
- 5° *Commission de réception*. — Rosette rouge et noire avec rubans rouge et blanc pour le vice-président.
- 6° *Commission des finances*. — Rosette jaune et blanche avec rubans rouge et blanc pour le vice-président.
- 7° *Commission des vivres et logements*. — Rosette verte avec rubans rouge et blanc pour le vice-président.
- 8° *Commission de décoration*. — Rosette bleue et blanche avec rubans rouge et blanc pour le vice-président.

Les présidents des différentes commissions, en leur qualité de membres du Comité-directeur, porteront les insignes de ce Comité.

- 9° *Commissionnaires*. — Rosette rouge et blanche.

Saint-Imier, le 22 juin 1874.

Le Comité directeur.